

Distribution limitée

WHC-03/27.COM/20B
Paris, le 17 juin 2003
Original : anglais/français

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE**

**CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU PATRIMOINE
MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL**

COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL

**Vingt-septième session
Paris, Siège de l'UNESCO, Salle XII
30 juin – 5 juillet 2003**

Point 20 B de l'ordre du jour provisoire : programmes du patrimoine mondial

RESUME

Ce document contient :

- I Antécédents et justification des programmes thématiques et régionaux
- II. Etat d'avancement des programmes thématiques
 - II.1 Programme du patrimoine mondial pour la conservation et le développement des villes
 - II.2 Programme du patrimoine mondial pour les forêts
 - II.3 Programme du patrimoine mondial pour le tourisme durable
 - II.4 Programme du patrimoine mondial pour la conservation de l'architecture en terre
- III. Propositions de nouveaux programmes régionaux soumises à l'examen du Comité :
 - III.1 États arabes
 - III.2 Afrique
 - III.3 Asie
 - III.4 Sous-région Pacifique
 - III.5 Sous-région Caraïbes

Action du Comité : Le Comité est invité à adopter les décisions figurant dans la troisième partie de ce document.

I. ANTÉCÉDENTS ET JUSTIFICATION

I.1 Précédentes décisions du Comité sur les programmes thématiques et régionaux

Des problèmes de conservation récurrents communs à toutes les zones géographiques ont été identifiés à l'issue de l'examen des demandes d'assistance internationale, des rapports de suivi réactif et des résultats des rapports périodiques. Face à l'ampleur des problèmes de conservation rencontrés dans toutes les régions géographiques, le Comité du patrimoine mondial, lors de sa 25^e session (Helsinki, 2001), a approuvé un système de programmes visant à établir et à mettre en œuvre des actions prioritaires pour la conservation des biens du patrimoine mondial à travers une gestion et une utilisation plus stratégiques de l'assistance internationale financée par le Fonds du patrimoine mondial, et a également approuvé les quatre premiers programmes thématiques proposés par le Centre du patrimoine mondial pour le biennium 2002-2003. Un état d'avancement des programmes sur le biennium 2002-2003 figure dans la deuxième partie de ce document.

Par ailleurs, le Comité du patrimoine mondial, lors de sa 26^e session (Budapest, 2002) a invité le Directeur Général à « mettre en place de nouveaux programmes régionaux fondés sur les besoins identifiés avec précision lors de l'exercice de soumission de rapports périodiques régionaux, en vue d'atteindre les nouveaux objectifs stratégiques et de soumettre ces programmes pour examen et adoption à la 27^e session du Comité en juin-juillet 2003 [...] et à proposer des objectifs (résultats escomptés) et un calendrier pour leur mise en œuvre. » (décision 26 COM 17B). Des propositions de nouveaux programmes régionaux sont donc soumises à l'examen du Comité dans la troisième partie de ce document.

I.2 Articulation entre programmes thématiques et régionaux

Les programmes régionaux et thématiques sont fondés sur une stratégie commune : (1) développer une approche proactive de la protection du patrimoine, (2) lier objectifs et moyens d'action dans la stratégie initiale.

Les programmes régionaux (1) répondent aux besoins spécifiques identifiés à l'issue des exercices de soumission de rapports périodiques, (2) favorisent la coopération technique régionale, la mobilisation de fonds, ainsi que la coopération technique des institutions régionales et des banques de développement et, (3) fournissent un cadre d'intervention pour les agences de développement bilatérales ayant des intérêts régionaux spécifiques.

Les programmes thématiques apportent cohérence et visibilité à ces programmes régionaux en (1) fournissant un cadre méthodologique pour réaliser des études et des recherches sur des questions ou des types de sites spécifiques et mettre au point des outils d'évaluation et de suivi destinés à la protection du patrimoine, (2) facilitant la mise en place et l'animation d'un réseau de professionnels et d'universités avec le soutien potentiel des comités scientifiques, des organisations consultatives et du Forum UNESCO-Universités et Patrimoine, également organisés en groupes thématiques, et (3) offrant une meilleure visibilité pour établir des partenariats à long terme avec des organismes scientifiques publics et privés.

II. PROGRAMMES THÉMATIQUES

État d'avancement 2002-2003

II.1 Programme du patrimoine mondial pour la conservation et le développement des villes

Le Programme pour la conservation et le développement des villes du patrimoine mondial, approuvé par le Comité du patrimoine mondial lors de sa 25^e session, vise à faire face aux problèmes rencontrés dans la conservation du patrimoine culturel dans les zones urbaines. A travers des études sur les principaux problèmes de conservation et des projets pilotes (répartis en sous-régions), l'objectif est de promouvoir une approche intégrant stratégies de conservation et de développement urbain, tout en protégeant l'authenticité et l'intégrité des villes du patrimoine mondial. Il s'agit notamment de renforcer les liens entre le centre urbain et le territoire et de mobiliser les acteurs publics et privés. Le Centre du patrimoine mondial encourage plus particulièrement les nouvelles modalités de coopération internationale, comme la coopération décentralisée, pour répondre aux besoins de renforcement de compétences des collectivités locales, lié au processus de décentralisation en cours dans tous les États parties, qui octroie aux collectivités locales un pouvoir renforcé de décision et de financement de la protection du patrimoine.

Objectifs	Résultats
1. Réaliser des études afin d'identifier les principaux problèmes de conservation dans les villes du patrimoine mondial	<p>1.1 En 2002, la base de données de l'assistance internationale a fait l'objet d'une étude visant à identifier les principaux problèmes de conservation dans les villes du patrimoine mondial et à faire le point sur le mécanisme d'octroi de l'assistance internationale ;</p> <p>1.2 Le tableau récapitulatif des rapports sur l'état de conservation des villes du patrimoine mondial présenté au Comité – élaboré durant la période antérieure à 1998 – est mis à jour en collaboration avec l'ICCROM. Ce travail s'achèvera en juillet 2003 ;</p> <p>1.3 Une brochure sur les villes du patrimoine mondial a été finalisée et sera publiée en juin 2003. Elle rassemble des études de cas, dresse un bilan des problèmes principaux des villes du patrimoine mondial, et met en avant les enseignements à tirer des expériences en cours ;</p> <p>1.4 Un livre sur les villes du patrimoine mondial est en préparation. Il rassemblera des études de cas sur des villes du patrimoine mondial et une série d'articles sur les problèmes de gestion du patrimoine dans les villes. Il sera financé dans le cadre de la convention France-UNESCO ;</p> <p>1.5 Le texte préliminaire pour des monographies sur Luang Prabang, Hue, Rattanakosin Bangkok et Kyoto, commandé en 1999, est en cours d'examen. La publication sera financée dans le cadre de la convention France-UNESCO.</p>

Objectifs	Résultats
2. Mener des projets pilotes, répartis en sous-programmes régionaux	<p>2.1. Des fiches techniques ont été élaborées pour chacun des projets pilotes entrepris dans le cadre des sous-programmes régionaux (sur des sites inscrits sur la liste du patrimoine mondial ou sur des listes indicatives). Ces fiches seront entrées dans la base de données actuellement en préparation dans le cadre des travaux sur le Système d'information du Centre du patrimoine mondial ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Afrique : St Louis (Sénégal), Porto Novo (Bénin), Île du Mozambique, - États arabes : Le Caire islamique (Égypte), Casbah d'Alger (Algérie), Zabid (Yémen), Damas (Syrie), Ouadane, Chinguetti, Titchitt et Oualata (Mauritanie), - Asie : Luang Prabang (Laos), Hue (Viêt-nam), Lahore (Pakistan), Vigan (Philippines), Katmandu (Népal), Lijiang, Lhasa, Six villes canaux (Chine), - Amérique latine et Caraïbes : La Havane (Cuba), Mexico (Mexique), Georgetown (Guyane), - Europe : Riga (Lettonie), Vilnius (Lituanie), Bakou (Azerbaïdjan) ; <p>2.2. Le Programme des villes du patrimoine mondial est articulé avec le projet transversal « Gestion durable du patrimoine mondial pour la réduction de la pauvreté », approuvé par la 31^{ème} Conférence générale de l'UNESCO. Ce projet a été lancé en 2002 en vue d'aider les populations pauvres à rester dans des sites protégés du patrimoine mondial et d'élargir le champ d'action des stratégies de réduction de la pauvreté par rapport à la protection du patrimoine culturel. Des activités sont en cours dans cinq sites pilotes : Porto Novo (Bénin), Saint Louis (Sénégal), Georgetown (Guyane), Luang Prabang (Laos) et les six villes canaux (Chine).</p>
3. Mobiliser les partenaires publics et privés au niveau international à travers des actions ou projets menés en communs	<p>3.1 Dans le cadre du congrès international organisé conjointement par le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO et par le Gouvernement italien pour la célébration du 30^{ème} anniversaire de la Convention du patrimoine mondial, un atelier thématique s'est tenu à Urbino (11-12 novembre 2002) et a rassemblé 55 experts venus débattre sur le thème des « Partenariats pour les villes du patrimoine mondial – la culture comme vecteur de développement urbain durable ». Les actes de cet atelier seront publiés en juillet 2003. L'atelier et la publication ont été cofinancés par les Villes d'Urbino et de Pesaro, les gouvernements italien, français et néerlandais ;</p> <p>3.2 Une conférence internationale intitulée « Le patrimoine mondial : un enjeu de décentralisation » s'est tenue au Sénat français à Paris afin de débattre des responsabilités croissantes des collectivités locales, en particulier dans le domaine de la conservation urbaine ;</p>

Objectifs**Résultats**

- 3.3 Un séminaire sur la « Gestion du patrimoine des villes historiques : vers la mixité des fonctions et l'équité sociale » s'est tenu à Mexico (6-8 novembre 2002) sous l'égide de l'INAH, Mexique ;
- 3.4 Le Centre du patrimoine mondial, en coopération avec le Partenariat pour le développement municipal d'Afrique de l'Ouest, organisera une session spéciale sur les « Villes africaines et le patrimoine » dans le cadre du troisième congrès des villes africaines (Yaoundé, Cameroun, 2-6 décembre 2003). Différentes études de cas de villes africaines inscrites sur la liste du patrimoine mondial et sur les listes indicatives nationales des États africains parties à la Convention seront présentées lors de cette session spéciale afin de souligner l'importance de la protection du patrimoine dans les stratégies locales de développement. Une visite d'étude dans un centre historique africain sera organisée avant la conférence pour un groupe de parlementaires et de maires de plusieurs États parties à la Convention ;
- 3.5 A l'initiative du Ministère français des affaires étrangères, une proposition de projet d'un million et demi d'euros est en préparation. Il portera sur la mise en œuvre de projets pilotes pour la réduction de la pauvreté dans des villes d'Afrique, d'Asie et des Caraïbes. Ce projet s'inscrira dans la continuité du Programme pour les villes du patrimoine mondial et du projet de réduction de la pauvreté.

Partenaires du Programme des villes du patrimoine mondial

ICOMOS, ICCROM, Fédération Internationale pour l'Habitation, l'Urbanisme et l'Aménagement du territoire (FIHUAT), L'Union Internationale des Architectes (UIA), Gouvernements français (Ministère de la culture et de la communication et Ministère des affaires étrangères), italien, néerlandais, collectivités locales de Chinon, Grand Lyon, Lille Métropole, Cergy-Pontoise, Melun, Chambéry (France), Chester et Bath (Royaume-Uni), Barcelone (Espagne) ; Agence Française de développement (AFD), Caisse des Dépôts et Consignations (CDC, France), l'Association Nationale des Villes et Pays d'Art et d'Histoire (France), Cités-Unies France; la Commission européenne – Asia Urbs, le Programme des Nations Unies pour le Développement, la Banque Mondiale, et Partenariat pour le Développement Municipal (PDM)/Africités.

Enseignements et propositions pour le biennium 2004-2005

La mise en œuvre du programme jusqu'à la mi-avril 2003 a permis d'analyser en détail les principaux problèmes recensés, essentiellement à travers les études de cas susmentionnées, et d'identifier les besoins suivants : (1) promouvoir une cohérence entre la conservation et les réglementations de planification du développement urbain ; (2) collecter des informations plus détaillées sur les structures et mécanismes de gestion ; (3) établir des mécanismes pour financer la conservation des biens privés, adaptés à chaque contexte socio-économique et culturel. Le financement potentiel par le fonds du patrimoine mondial, pour la période 2004-2005, pourrait permettre de renforcer la cohérence des différentes actions menées le dans le cadre du Programme pour les villes du patrimoine mondial.

II.2 Programme du patrimoine mondial pour les forêts

La 25^e session du Comité (Helsinki, 2001) a approuvé l'établissement d'un Programme du patrimoine mondial pour les forêts et a pris note de l'élaboration parallèle de sous-programmes régionaux pour l'Europe et l'Afrique. Le programme comprend : (a) des études et des analyses sur le rôle de la Convention dans la conservation durable des forêts ; (b) l'établissement d'un Réseau du patrimoine mondial ; (c) des études pour relier la conservation des forêts du patrimoine mondial et les efforts globaux visant à atténuer le problème du changement climatique ; et (d) l'assistance technique aux pays en voie de développement afin de concevoir, lancer et financer des projets spécifiques pour des sites potentiels et désignés du patrimoine mondial.

Objectifs	Résultats
1. Réaliser des études et des analyses sur le rôle de la Convention du patrimoine mondial et sur la diversité et la représentativité des forêts du patrimoine mondial.	<p>1.1 Un consultant a été recruté pour analyser la représentativité des forêts du patrimoine mondial sur la base (i) des sites désignés ; (ii) des sites désignés et des sites inscrits sur les listes indicatives soumises par les États parties ; et (iii) des sites désignés, des sites inscrits sur une liste indicative et des sites recommandés par la réunion mondiale des experts à Berastagi, Indonésie (1998). Les résultats de ces analyses et d'autres études associées seront compilés dans une publication fin 2003. Les matériels de communication élaborés à partir de ces résultats seront diffusés à l'occasion du Cinquième congrès sur les zones protégées (Durban, Afrique du Sud, 8-17 septembre 2003) ;</p> <p>1.2 UICN Canada a réalisé une étude sur le degré de représentation du patrimoine mondial dans les forêts boréales. Une réunion d'experts sous-régionale, destinée à examiner les résultats de cette étude et à planifier des actions pour améliorer la représentation du patrimoine mondial dans les forêts boréales, est prévue pour l'été 2003.</p>
2. Fournir une assistance technique aux pays en voie de développement afin de concevoir, lancer et financer des projets pour les sites potentiels et désignés du patrimoine mondial	<p>2.1 Courant 2002, la Fondation des Nations Unies (FNU) et des ONG partenaires ont approuvé une somme de 6,4 millions de dollars pour l'Initiative des forêts du patrimoine mondial d'Afrique Centrale en faveur du Cameroun, de la République Centrafricaine, de la République Démocratique du Congo et du Gabon. La mise en œuvre de cette initiative démarrera au deuxième semestre 2003 ;</p> <p>2.2 Le Centre a lancé un projet pour préparer la nomination d'un groupe de 5 zones protégées couvrant les forêts humides du sud-est de Madagascar. La Fondation des Nations Unies a approuvé en 2001 une somme de 1,14 millions de dollars sur deux ans, dont la mise en œuvre avait été différée en raison de troubles civils survenus à Madagascar en 2002.</p>

Objectifs**Résultats**

3. Favoriser l'établissement d'un réseau du patrimoine mondial

3.1 Le Centre a mené des discussions avec le gouvernement français et le Centre de recherche australien des forêts tropicales pour l'organisation conjointe d'activités visant à obtenir le soutien des décideurs politiques des États parties et à établir un réseau global pour la recherche, la formation et le suivi de l'état de conservation des forêts dans le cadre du Programme des forêts du patrimoine mondial. Un rapport complet sur l'état d'avancement du Programme des forêts du patrimoine mondial sera soumis au Comité lors de sa 28^e session en 2004.

Partenaires du Programme pour les forêts du patrimoine mondial

UICN, WWF, Fondation pour la conservation de la vie sauvage (WCS), Conservation International (CI), TNC (The Nature Conservancy), Institut Jane Goodall (JGI), ICTE (Institut pour la conservation du milieu tropical) et MICET (Institut malgache pour la conservation des Environnements Tropicaux), FAO, UNF, UNFIP

Enseignements et propositions pour le biennium 2004-2005

La mise en œuvre du programme jusqu'à la mi-avril 2003 a généré des résultats positifs en matière d'analyse de la représentativité des sites du patrimoine mondial désignés et potentiels. D'importants projets sous-régionaux et nationaux ont été lancés en Afrique, et les analyses globales de la représentation du patrimoine mondial dans les forêts boréales d'Europe et d'Amérique du Nord ont progressé de manière satisfaisante. L'établissement d'un réseau global et les aspects associés du développement de ce programme ont progressé plus lentement, mais des améliorations sont prévues dans les mois à venir. Le financement par le Fonds du patrimoine mondial, pour la période 2004-2005, pourrait apporter une plus grande cohérence dans le développement des diverses composantes du Programme des forêts du patrimoine mondial ».

II.3 Programme du patrimoine mondial pour le tourisme durable

La 25^e session du Comité a approuvé l'établissement d'un Programme du patrimoine mondial pour le tourisme durable orienté autour de deux axes principaux : (a) des études pour évaluer l'impact de l'inscription des sites sur la liste du patrimoine mondial ; et (b) une politique et un mécanisme de gestion du tourisme fondée sur la mise en place de partenariats et d'activités communes.

Objectifs	Résultats
1. Réaliser des études pour évaluer l'impact de l'inscription de sites sur la liste du patrimoine mondial, en collaboration avec les industries du tourisme	<p>1.1 2002 a été déclarée Année internationale de l'écotourisme (Nations Unies). Plusieurs représentants de sites du patrimoine mondial ont présenté des études de cas (i) au Sommet des Nations Unies sur l'Écotourisme (Montréal, Québec, mai 2002) et (ii) à la Conférence Internationale sur l'Écotourisme (Cairns, Australie, octobre 2002) ;</p> <p>1.2 Le Centre du patrimoine mondial a organisé un atelier lors de la foire mondiale du tourisme (ITB) (Berlin, Allemagne, mars 2003). Les échanges ont montré clairement que l'industrie du voyage et du tourisme désire être associée et contribuer à la conservation du patrimoine mondial. Un questionnaire portant sur l'impact sur le tourisme de l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial a été distribué aux tour opérateurs et aux représentants de l'industrie du voyage. 28 réponses ont été obtenues à ce jour et le programme continuera à traiter cette question et abordera d'autres questions à l'avenir.</p>
2. Encourager les partenariats et le lancement de projets communs pour favoriser le développement d'un mécanisme de gestion des politiques touristiques	<p>2.1 Le projet de la Fondation des Nations Unies « Conjuguer la conservation de la biodiversité et le tourisme durable sur les sites du patrimoine mondial » a été lancé il y a trois ans. Le Centre et ses partenaires s'emploient à établir des liens entre les tour opérateurs internationaux et leurs homologues locaux et nationaux afin de promouvoir le tourisme durable à Tikal (Guatemala), Rio Platano (Honduras), Sian Ka'an et El Viscaïno (Mexique) et Ujung Kulon et Komodo (Indonésie). Ce projet est articulé avec le Programme intergouvernemental Mundo-Maya. Des réunions et des activités conjointes sont prévues pour le deuxième semestre 2003 ;</p>

Objectifs**Résultats**

- 2.2 Le Centre a conclu un partenariat de 5 ans avec le Grand Circle Travel (Etats-Unis), qui s'engage à contribuer à hauteur de 100.000 dollars par an à la conservation de sites naturels et culturels du patrimoine mondial. Le premier projet concernera les îles Galápagos. Le Centre met actuellement en place un partenariat avec Ecotourism Australia pour promouvoir, sur le plan international, un développement du tourisme durable sur les sites du patrimoine mondial, en utilisant l'expérience australienne dans ce domaine et en levant des fonds à travers des opérations d'écotourisme en Australie ;
- 2.3 Le Secteur de la Culture de l'UNESCO a transféré au Centre la gestion d'un programme de partenariat avec les hôtels, les tour opérateurs et les représentants des industries du voyage (évalué à environ 400 000 dollars).

Partenaires du programme du patrimoine mondial pour le tourisme durable

Fondation des Nations Unies, RARE Centre pour la conservation du milieu tropical, AVEDA, la Fondation Grand Circle, l'organisation Mundo-Maya, le National Geographic, Ecotourism Australia, ACCOR, Radisson...

Enseignements et propositions pour le biennium 2004-2005

La volonté manifeste de l'industrie du tourisme et du voyage de contribuer à la conservation du patrimoine mondial est un signe très encourageant. Le Centre et la National Geographic Society (NGS) ont mis au point un concept de programme touristique sur les sites du patrimoine mondial afin de (i) faciliter la mise en réseau des destinations (sites culturels et naturels du patrimoine mondial) ; (ii) promouvoir les sites du patrimoine mondial comme les « piliers » du développement touristique national, régional et local ; (iii) encourager l'utilisation d'informations et de connaissances scientifiques dans les programmes d'interprétation du patrimoine ; (iv) promouvoir la formation de guides et développer des compétences pointues de présentation du patrimoine mondial ; (v) produire et diffuser des informations sur l'importance du « patrimoine » dans les stratégies nationales de développement touristique ; et (vi) mettre en place des mécanismes pour démontrer le rôle positif que le tourisme peut jouer dans la conservation du patrimoine mondial. Des bailleurs de fonds sont recherchés pour étendre ce programme.

Un financement par le Fonds pour le biennium 2004-2005, comparable à celui attribué pour 2002-2003, pourrait jouer un rôle catalyseur dans la collecte des fonds nécessaires à ce programme quinquennal qui se veut une activité phare du Centre rassemblant patrimoine culturel et naturel.

II.4 Programme du patrimoine mondial pour la conservation de l'architecture en terre

La 25^e session du Comité a approuvé l'établissement d'un Programme de conservation de l'architecture en terre visant à mettre en place des politiques pour la conservation, la revitalisation et la valorisation de biens architecturaux en terre et à renforcer les capacités des autorités nationales, régionales et locales ainsi que des experts techniques pour améliorer la conservation, la présentation et la gestion du patrimoine en terre. Le Comité du patrimoine mondial a approuvé une somme de 50 000 dollars pour la sous-région d'Asie centrale, 50 000 dollars pour l'Afrique subsaharienne et 50 000 dollars pour les États arabes. Pour l'Afrique, un programme d'action et des projets pilotes sont en phase d'élaboration en collaboration avec l'École du Patrimoine Africain (EPA) et CRATerre-EAG, et devraient entrer en phase opérationnelle en juillet 2003. Pour les États arabes, le programme est en cours de préparation et n'a pu être mis en oeuvre compte tenu des circonstances géopolitiques dans la région en 2003. Cet état d'avancement concerne donc spécifiquement les activités de la région d'Asie centrale.

Le Comité du patrimoine mondial et CRATerre-EAG ont mis sur pied un programme intitulé « Terre Asie centrale 2002-2012 » suite à une requête présentée par 5 États parties d'Asie centrale lors d'une réunion de stratégie globale du patrimoine culturel mondial en mai 2000. L'objectif principal de ce programme est de renforcer les compétences des gestionnaires de sites et des experts techniques en Asie centrale en vue d'améliorer la conservation, la présentation et la gestion du patrimoine culturel dans cette région, en renforçant la coopération internationale, régionale et nationale. Depuis 2001, les activités suivantes ont été entreprises dans le cadre de ce programme.

Objectifs	Résultats
1. Recenser les capacités nationales et régionales existantes	1.1 Sous contrat avec le Centre du patrimoine mondial, CRATerre-EAG a entrepris des missions d'enquête et de consultation auprès de tous les États parties d'Asie centrale, en coopération avec les autorités nationales. Le rapport final de cette évaluation devrait être soumis au Centre en juin 2003 ;
	1.2 Une réunion de consultation sous-régionale sera organisée à Khiva (Ouzbékistan, septembre 2003), par le gouvernement d'Ouzbékistan, le Centre du patrimoine mondial, CRATerre et le Bureau de l'UNESCO à Tachkent, en coopération avec l'ICCROM, sous réserve de l'octroi d'une assistance internationale de formation par le Fonds du patrimoine mondial.
2. Diffuser des informations sur le programme Terre Asie centrale 2002-2012 pour mobiliser les partenaires nationaux et internationaux	2.1 Une brochure en anglais sur le programme Terre Asie centrale 2002-2012 a été élaborée et diffusée ;
	2.2 Une brochure en russe est en cours de préparation et sera diffusée lors de la réunion de consultation sous-régionale, prévue à Khiva (Ouzbékistan) en septembre 2003 (cf 1.2) ;

Objectifs	Résultats
	<p>2.3 Un atelier national « Améliorer la sensibilisation à la Convention du patrimoine mondial et le soutien à la conservation du patrimoine mondial au Kirghizstan » (Bichkek, 11-13 septembre 2002), a été financé par le Fonds du patrimoine (assistance promotionnelle). Au cours de cet atelier, 45 gestionnaires et experts nationaux et locaux ont adopté des recommandations pour mettre en œuvre la Convention du patrimoine mondial, à travers (a) le renforcement de l'appareil législatif; (b) la coordination des stratégies de conservation du patrimoine et de développements; (c) la mise en place de mécanismes de suivi et de gestion; (d) le renforcement des compétences en matière de conservation; (e) le développement du tourisme patrimonial; (f) la mobilisation de fonds nationaux et internationaux pour la conservation du patrimoine, et (g) la sensibilisation sur l'importance de la conservation du patrimoine. Les participants ont exprimé l'espoir que ce programme Terre Asie Centrale bénéficie d'un fort soutien de la communauté internationale afin d'en assurer le succès;</p> <p>2.4 A la réunion de consultation de l'UNESCO des États parties asiatiques à la Convention du patrimoine mondial pour la préparation du « Rapport périodique de synthèse sur le patrimoine culturel mondial asiatique » (13-15 mars 2003), les États parties d'Asie centrale ont discuté des thèmes prioritaires à intégrer dans le programme Terre Asie Centrale. Les recommandations issues de cette réunion figurent dans le document de travail WHC-03/27COM/6A.</p>
<p>3. Réaliser une étude pour aider les États parties d'Asie centrale à harmoniser leurs listes indicatives</p>	<p>3.1 Sous contrat avec le Comité du patrimoine mondial, le University College London-Institute of Archaeology réalise une étude sur les listes indicatives des États parties d'Asie centrale afin d'identifier les domaines devant faire l'objet d'une harmonisation et d'une révision. L'accent est mis sur des séries ou des groupes de biens représentant les diverses Routes de la Soie.</p>

Objectifs**Résultats**

4. Améliorer le plan de conservation et le processus de gestion des sites, et notamment promouvoir l'application de stratégies et de techniques préventive de conservation

4.1 Des projets pilotes ont été lancés ou sont en cours :

- Ancienne Merv, Turkménistan (bien du patrimoine mondial) : suivi systématique, documentation et contrôle des performances de techniques préventives de conservation,
- Shakhriyabz, Ouzbékistan (bien du patrimoine mondial) : stabilisation structurelle du Palais Ak Sarai,
- Itchan Kala, Ouzbékistan (bien du patrimoine mondial) : activité sous-régionale de formation pratique dans des portions sélectionnées des murs historiques pour évaluer les performances de techniques préventives de conservation,
- Termez Fayaz Tepe, Ouzbékistan (bien figurant sur la liste indicative) : préservation et restauration (financé par le Fonds en dépôts japonais et mis en œuvre par la Division du patrimoine culturel et le Bureau de l'UNESCO à Tachkent),
- Otrar, Kazakhstan (bien figurant sur la liste indicative) : conservation d'une sélection de zones archéologiques et formation pratique portant sur la documentation, le suivi, la conservation de l'architecture en terre, et la gestion de site (financé par le Fonds en dépôts japonais et mis en œuvre par la Division du patrimoine culturel et le Bureau de l'UNESCO à Almaty),
- Ancienne Nissa, Turkménistan (bien figurant sur la liste indicative) : renforcement des structures de conservation et des compétences en matière de conservation (financement éventuel par l'Observatoire mondial des monuments),
- Ajiya Tepe et l'Ancien Penjiken, Tadjikistan (biens figurant sur la liste indicative) : renforcement des compétences pour la conservation de l'archéologie et de l'architecture en terre et préparation d'un dossier de nomination pour inscription sur la liste du patrimoine mondial, comprenant un plan de gestion pour la conservation, la gestion et le développement du site (financement éventuel par un Fonds en dépôt).

Objectifs	Résultats
5. Renforcer les capacités nationales pour préparer des dossiers de nomination, avec des plans et des mécanismes de gestion appropriés.	5.1. La préparation de dossiers de nomination (notamment de plans de gestion) a été lancée, poursuivie ou achevée pour différents types de patrimoine : <ul style="list-style-type: none"> - Architecture en terre : Kunya Urgench, Turkménistan (bien figurant sur la liste indicative), - Biens archéologiques et architecturaux en terre : Sarazm, Tadjikistan (bien figurant sur la liste indicative), - Patrimoine architectural en brique cuite dans un contexte urbain : complexe architectural d'Ahmed Jasawi, Kazakhstan, et site archéologique de la ville médiévale de Yasi, Turkestan (biens figurant sur la liste indicative). Cet exemple réussi servira d'étude de cas lors d'une session de formation régionale sur la préparation de nominations. qui sera organisée par le Gouvernement du Kazakhstan en 2003-2004, - Paysages culturels : Issyk Kul, Kirghyzstan (biens du patrimoine culturel et naturel figurant sur la Liste indicative), - Paysages culturels : Montagne sacrée de Suleiman, Kirghyzstan (bien figurant sur la liste indicative) (avec le soutien du gouvernement norvégien), - Paysages culturels : Tamgaly, Kazakhstan (bien figurant sur la liste indicative).

Partenaires du Programme Terre Asie Centrale 2002-2012

CRATerre-EAG (France), Gouvernements japonais et norvégien, World Monuments Fund, University College London - Institute of Archaeology (Royaume-Uni), ICOMOS, ICCROM, Bureau de l'UNESCO à Tachkent, Bureau de l'UNESCO à Almaty, Division du patrimoine culturel de l'UNESCO.

Enseignements et propositions pour le biennium 2004-2005

La mise en œuvre du Programme jusqu'au début de mai 2003 a permis d'identifier les points suivants :

- Un matériel d'information sur la conservation du patrimoine international et la gestion des ressources doit être proposé en langue russe pour diffusion dans la région,
- Des réunions sous-régionales et régionales organisées sous l'égide de l'UNESCO ont encouragé les experts nationaux de la région à coopérer, et à partager leur savoir-faire et leurs connaissances en matière de conservation du patrimoine,
- Le financement par le Fonds, pour la période 2004-2005, pourrait apporter une grande cohérence dans le développement des diverses composantes du Programme Terre Asie Centrale 2002-2012.

III. PROGRAMMES RÉGIONAUX

Proposition de nouveaux programmes pour examen par le Comité

A la demande du Comité (décision 26COM 17B), quatre Programmes régionaux pour les États arabes, l'Afrique et l'Asie-Pacifique ont été mis en place à l'issue de l'exercice de soumission de rapports périodiques. Un programme sous-régional pour les Caraïbes est également proposé afin de répondre aux besoins identifiés par le Comité au cours des années précédentes. Ce programme doit être réajusté et soumis de nouveau à l'examen du Comité dès la fin de l'exercice de soumission de rapports périodiques.

III.1 ÉTATS ARABES

Proposition d'un nouveau programme régional

La Région arabe a été la première à entreprendre l'exercice des Rapports périodiques, en l'an 2000. Ces rapports ont été analysés, et synthétisés dans un rapport final (Doc. WHC-2000/CONF.204/7) approuvé par le Comité du patrimoine mondial lors de sa 24^{ème} session (Cairns, novembre 2000).

En 2001, le Centre du patrimoine mondial a procédé à la révision approfondie des Rapports périodiques et mené des actions régionales et sous-régionales de sensibilisation à la Convention. Des réunions nationales de révision, avec la participation d'experts envoyés par le Secrétariat, se sont déroulées en Algérie, en Syrie, au Liban et au Yémen. La synthèse de toutes ces activités a été présentée à la 25^e session du Comité du patrimoine mondial (Helsinki, novembre 2001).

L'analyse des Rapports périodiques et d'autres données collectées directement par le Secrétariat au cours de ses activités quotidiennes a permis de rédiger un Programme régional, grâce aussi à la contribution de 20.000 dollars obtenue sur le nouveau fonds en dépôt que les Pays-Bas a alloué au Centre du patrimoine mondial. Ce programme régional, qui s'inscrit dans le cadre des récentes Orientations stratégiques adoptées par le Comité, et de la Stratégie de Formation Globale, vise à répondre aux besoins de rationalisation et de proactivité identifiés par le Comité.

A cet égard, l'un des aspects novateurs de ce Programme régional est le fait que, au lieu de se limiter à identifier les objectifs et les activités souhaitables, celui-ci contient, intégrés dans sa stratégie proactive, des instruments opérationnels qui permettent d'atteindre les buts fixés. Cette rationalisation dans la mise en œuvre des projets d'assistance aux États parties vise, entre autre, à améliorer l'efficacité du système et l'utilisation des ressources disponibles dans le cadre de la Convention, aujourd'hui basée sur une approche « réactive », qui nécessite à chaque fois la redéfinition des objectifs, le choix des partenaires et l'ajustement des modalités de mise en œuvre des activités.

Ce Programme régional est présenté dans sa forme complète dans le document d'information WHC-03/27.COM/INF20B, et en version résumée ci-dessous pour examen par le Comité.

Objectifs

Méthodologie

1. Renforcer la mise en oeuvre de la Convention
2. Contribuer à la réforme du cadre législatif et institutionnel
3. Améliorer la conservation et la gestion des sites
4. Promouvoir l'éducation, la sensibilisation et l'appui aux valeurs du Patrimoine mondial
5. Améliorer la gestion de l'information et de la documentation relative aux sites du Patrimoine mondial

■ Stratégie

Pour chaque objectif, le Programme prévoit un nombre de résultats escomptés, d'activités et d'indicateurs, lesquels sont récapitulés dans les tableaux synoptiques au Chapitre 4 du Document WHC-03/27.COM/INF20B. La stratégie du programme régional (ditto, Chapitre 3) est basée sur quatre outils opérationnels :

– Modules d'assistance

En conformité avec les orientations du Comité et en tenant compte des mécanismes actuels de l'Assistance internationale accordée dans le cadre du Fonds du patrimoine mondial (à la demande des États parties), le Programme régional présente une série de "Modules d'assistance" prêts à être mis en œuvre. Ces Modules, conçus en tant qu'activités reproductibles pour répondre à chacun des besoins identifiés dans les Rapports périodiques, seront offerts aux États parties dans le cadre de l'Assistance internationale, de façon pro-active et en fonction des priorités, dans une sorte de menu au choix ;

– Projets spécifiques

A côté de ces Modules, le Programme régional identifie un certain nombre de « Projets », demandant des ressources plus importantes que celles normalement disponibles dans le cadre du Fonds du patrimoine mondial. Alors que les Modules d'Assistance peuvent être répliqués et sont principalement centrés sur le renforcement des compétences et les besoins nationaux spécifiques, les Projets sont généralement conçus pour être mis en œuvre une seule fois, grâce à des contributions extrabudgétaires, dans le but de renforcer la coopération régionale et inter-régionale dans le cadre de la Convention ;

– Programmes nationaux

Chaque Etat partie pourra ainsi développer son propre « Programme national » de mise en œuvre du Programme régional, qui sera composé d'une sélection de Modules d'assistance internationale et de Projets proposés, selon ses besoins spécifiques. Les États parties pourront toujours demander une Assistance internationale dans le cadre du Fonds du patrimoine mondial pour une activité spécifique qui n'est pas disponible en tant que Module dans le cadre de ce Programme régional, pourvu que ses objectifs et modalités d'exécution soient compatibles avec les principes indiqués dans les *Orientations* ;

Objectifs

Méthodologie

– Comité de suivi

Le Programme régional prévoit d'organiser tous les trois ans (chaque année après la soumission des rapports périodiques et trois ans plus tard) des Réunions régionales rassemblant les Coordinateurs pour le Patrimoine mondial de chaque pays de la région et les représentants des Services de conservation des sites du patrimoine mondial culturel et naturel, dans le but de réviser les progrès dans l'application de la Convention dans la Région arabe. Ce groupe pourrait constituer un "Comité de suivi" pour l'évaluation et la révision du Programme régional. Les partenaires techniques et les représentants des pays donateurs pourraient être invités à y participer. La réunion, coordonnée par le Centre du patrimoine mondial, fournirait des recommandations au Comité du patrimoine mondial pour d'éventuelles modifications du Programme.

■ Budget

La stratégie du Programme régional est basée sur l'adhésion volontaire des États parties à un système de modules d'Assistance internationale dépendant du Fonds du patrimoine mondial. Bien qu'un financement extrabudgétaire soit prévu et bien sûr souhaitable pour renforcer l'impact du Programme, lequel est également conçu pour faciliter la mobilisation de ces ressources supplémentaires, aucune réaffectation spéciale de fonds dans le cadre du Fonds du patrimoine mondial n'est requise pour sa mise en œuvre.

Partenaires

Les Agences nationales chargées de la gestion des biens du patrimoine mondial, le Centre du patrimoine mondial et les bureaux régionaux de l'UNESCO, les organes consultatifs (ICOMOS, UICN, ICCROM), et tous les partenaires scientifiques et financiers potentiels, au niveau international et régional. Le Programme Régional prévoit un mécanisme de révision (Comité de Suivi) composé de Coordinateurs nationaux du patrimoine mondial et de représentants des services de conservation des sites. Une réunion se tiendrait tous les trois ans pour évaluer les progrès et la stratégie du programme régional et émettre les recommandations appropriées.

Calendrier

Le Programme régional est structurellement lié au cycle de l'exercice des rapports périodiques dont il tire ses objectifs et ses informations. Son calendrier porte également sur une période de six ans.

Projet de décision 27 COM 20B (1)

Le Comité du Patrimoine Mondial

1. Rappelant le Doc. WHC-2000/CONF.204/7, qui résume les résultats de l'exercice des Rapports périodiques pour la Région arabe ;
2. Approuve le Programme régional pour la Région arabe, contenu dans le Doc. WHC-03/27.COM/INF20B;
3. Recommande que les Modules d'assistance et les projets proposés soient davantage développés en collaboration avec les organismes consultatifs et les partenaires nationaux et régionaux compétents;
4. Encourage les Etats parties de la Région arabe, conformément à la Stratégie du Programme régional, à développer des programmes nationaux pour sa mise en œuvre, en étroite collaboration avec le Centre du patrimoine mondial ;
5. Décide d'allouer 80 000 US\$ du Fonds du patrimoine mondial pour 2004-2005 comme fonds d'amorçage du programme et encourage le Centre du patrimoine mondial à trouver des fonds extrabudgétaires pour mettre en place les activités proposées ;
6. Demande au Secrétariat de préparer un rapport pour la 29^{ème} session du Comité (2005) sur présentant le bilan et les enseignements du Programme régional pour les Etats arabes.

III.2 AFRIQUE

Proposition d'un nouveau Programme régional 2004-2007

Le rapport de synthèse rédigé à l'issue de l'exercice de soumission de rapports périodiques pour l'Afrique a été adopté par le Comité du Patrimoine Mondial lors de sa 26^{ème} session (Budapest, 2002) (ref WHC-02/CONF.202/16). Il faisait état de lacunes en matière de gestion des sites du patrimoine mondial africains, et attirait l'attention sur la nécessité de renforcer les structures et les orientations pour la mise en œuvre de la convention. Sur la base de ce diagnostic, un programme régional a été préparé pour soumission au Comité. En s'appuyant sur les acquis méthodologiques d'Africa 2009, ce programme vise à la fois à répondre aux besoins de formation des professionnels africains responsables des sites naturels et culturels, et à assister les Etats Parties dans l'élaboration de stratégies nationales.

III.2.1 Module 1 : Etat d'avancement du programme Africa 2009 pour la conservation et la gestion du patrimoine culturel immatériel de l'Afrique sub-saharienne

Le Programme Africa 2009, lancé en 1998, est fondé sur l'idée que les problèmes de la conservation en Afrique ne doivent pas seulement être réglés par des solutions techniques mais également en prenant mieux en compte le rapport entre le patrimoine culturel immatériel et ses aspects sociaux, environnementaux et économiques. L'objectif principal du programme est d'améliorer les compétences nationales de gestion et de conservation du patrimoine immatériel de l'Afrique sub-saharienne.

Objectifs	Résultats
1. Former les professionnels nationaux à la conservation et à la gestion du patrimoine culturel immatériel	<p>1.1 Le 4^e cours régional (Porto Novo, Bénin, 2 septembre-22 novembre 2002) a rassemblé des participants venus de 17 pays francophones et des conférenciers d'Afrique ainsi que d'autres régions. Le cours était organisé en collaboration avec l'EPA (Ecole du Patrimoine Africain) ;</p> <p>1.2 Le 4^e Séminaire des directeurs (Porto Novo, Bénin, 18-22 novembre 2002) a rassemblé 17 directeurs du patrimoine culturel ainsi que des participants au cours et des représentants des organismes partenaires ;</p> <p>1.3 Un séminaire thématique sur le Cadre légal de la protection du patrimoine culturel immatériel a été organisé (Mutare, Zimbabwe, 5-10 novembre 2002), et un groupe de travail doit être formé en 2003 pour continuer à travailler sur ce sujet ;</p> <p>1.4 Des cours techniques de courte durée sont en préparation. Le premier sera organisé à Bafoussam (Cameroun, 30 juin-25 juillet 2003), dont une semaine consacrée à la Liste indicative et à la Liste de nominations.</p>

Objectifs	Résultats
2. Promouvoir le développement d'un réseau actif de professionnels	<p>2.1 Une version française du site Web a été créée en complément de la version anglaise. L'exposition sur le programme Africa 2009 et la Newsletter sont proposées dans les deux langues ;</p> <p>2.2 Deux réunions du Bureau du conseil se sont tenues à Libreville (Gabon, 13-15 mai 2002) et à Lilongwe (Malawi, 29-31 janvier 2003) ;</p> <p>2.3 Des stages ont été mis en place au cours du 4^e cours régional de Porto-Novo (Bénin), et trois bourses ont été accordées à des professionnels africains afin qu'ils assistent à des cours sur les paysages culturels proposés par l'ICCRUM en novembre et en décembre 2002 .</p>
3. Soutenir la recherche, les expositions et les publications sur les questions liées au patrimoine africain	<p>3.1 Plusieurs projets de recherche sont menés sur le patrimoine culturel immatériel africain, la documentation sur les sites d'art rupestre, le processus de planification de gestion. Une étude des organismes de formation d'Afrique sub-saharienne est également en cours ;</p> <p>3.2 Une deuxième édition de <i>Droit et Patrimoine en Afrique</i> a été co-financée par l'Université Senghor (Égypte), et la publication d'un livret sur <i>Les mosquées en terre du Mali</i> a été soutenue ;</p> <p>3.3 Une exposition sur "L'architecture des Kassena du Burkina Faso - une expression des espaces au féminin" a été soutenue pour être présentée dans plusieurs villes de France ;</p> <p>3.4 Des séminaires nationaux doivent avoir lieu en 2003 au Malawi et à l'île Maurice.</p>
4. Projets in situ	<p>4.1 Des programmes de gestion et des dossiers de nominations ont été proposés avec le soutien du Fonds du patrimoine mondial ;</p> <p>4.2 Suite à la mise en place, en 2002, d'un système de financement dans le cadre du programme, plusieurs projets ont été soutenus (Kenya, Cameroun, Gabon, Ghana, Mali, Niger, Togo, Tanzanie).</p>

Partenaires du programme

Organismes de gestion du patrimoine culturel africain, Centre du patrimoine mondial, ICCROM, et CRATERE-EAG. Les partenaires financiers du projet Cadre sont l'Agence de Coopération et de développement international suédoise (SIDA), le Bureau du patrimoine national suédois, le NORAD, les Ministères italien et finlandais des Affaires Etrangères, le Fonds du patrimoine mondial de l'UNESCO, et l'ICCROM. Début 2002, le financement du Projet Cadre est disponible pour la mise en œuvre de projets in situ. Par ailleurs, des projets in situ individuels ont été soutenus par le Fonds du patrimoine mondial de l'UNESCO, les ambassades de France de certains pays, le World Monuments Fund, la division du Patrimoine culturel de l'UNESCO, des organismes de gestion du patrimoine locales et nationales et des sociétés privées.

Enseignements et propositions pour la période 2004-2005

Depuis le lancement de la phase de consolidation, le programme a eu des résultats très positifs sur le terrain, et a été salué par les professionnels du patrimoine africain. Il couvre aujourd'hui 90 % des pays africains sub-sahariens. Le soutien du Fonds du patrimoine mondial peut renforcer l'impact du programme pour la période 2004-2005, dernière phase de consolidation.

III.2.2 Modules 2 & 3 : Stratégies et Objectifs pour la gestion du Patrimoine naturel et la mise en oeuvre de la Convention

Les modules 2&3 du Programme Régional pour Afrique sont proposées dans le cadre du budget 2004-2005. Ils feront l'objet d'une évaluation à la fin du biennium et constitueront la phase préparatoire d'un programme complet qui sera soumis au Comité du patrimoine mondial lors de sa 29^e session en 2005.

Les objectifs des modules 2&3 répondent aux principaux problèmes identifiés aux cours des rapports périodiques. Un plan d'action a été formulé dans le rapport final, comprenant une série de mesures de base regroupées en stratégies (1) de formation, (2) de gestion, (3) de recherche et de surveillance des sites, (4) de participation et (5) de réseaux et de coopération. En cohérence avec cette stratégie, le programme régional proposé au Comité est centré sur la formation afin d'améliorer la gestion et la protection du patrimoine mondial africain.

Objectifs

Méthodologie

- | | |
|---|---|
| 1. Former des professionnels locaux à la gestion et à la protection du patrimoine mondial naturel | 1.1 Organisation de modules de formation « Gestion de sites naturels africains » destinés aux personnels techniques de gestion des sites : <ul style="list-style-type: none">- durée: 6 semaines,- méthodologie: étude de cas et production d'un modèle de gestion de site,- deux formations spécifiques forêt et savane,- thèmes de formation: gestion, suivi, conservation, développement et communication ; |
| | 1.2 Mise en œuvre de projets à l'issue des sessions de formation <ul style="list-style-type: none">- développement d'un projet sur le site d'accueil,- propositions de projets établis par chaque participant sur leur site d'origine. |

Objectifs	Méthodologie
2. Assister les Etats Partis dans le développement de stratégies nationales pour le patrimoine mondial	<p>2.1 Organisation de module de formation « stratégie nationale » destinés aux administrateurs nationaux, autour de quatre thèmes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - préparation d'une stratégie nationale de mise en œuvre de la Convention, - création de comités nationaux pour la Convention, - optimisation des structures administratives des sites, - Planification ; <p>2.2 Organisation d'un atelier d'examen à mi-parcours de l'exercice de suivi pour faire un bilan d'étape sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la mise en œuvre du rapport de suivi périodique, - les pratiques de gestion et de suivi, - les relations avec la population locale, - le développement économique, social et touristique, - la formation du personnel.

Calendrier

En cohérence avec le Plan d'Action du rapport Périodique pour l'Afrique 2002-2007, le programme régional est proposé pour 2004-2007, la première phase couvrant le biennium 2004-2005.

Partenaires

- Equipe pédagogique sensibilisée aux problématiques de conservation du patrimoine africain, de développement durable et formés aux méthodes participatives d'enseignement
- Organismes impliqués dans la conservation et le développement de la zone (MAB, Ramsar), UICN
- Secrétariat centralisé en ligne permettant l'échange de documents et de données.
- Partenaires financiers, notamment le Fond du Patrimoine mondial, Nordic World Heritage Foundation, des bailleurs de fonds internationaux et bilatéraux, etc.

Projet de décision 27 COM 20B (2)

Le Comité du Patrimoine Mondial,

1. *Rappelant les résultats positifs du Module 1 (Africa 2009) dans le renforcement des compétences institutionnelles africaines et sa contribution à la sensibilisation des experts du patrimoine culturel africain sur les valeurs et les stratégies de protection du patrimoine,*
2. *Rappelant sa satisfaction concernant la synthèse du Rapport périodique, qui donne des orientations pour les l'activité future liée au patrimoine mondial en Afrique,*
3. *Notant l'expérience d'Africa 2009 en matière de formation et son potentiel pour le développement d'autres programmes du Patrimoine mondial,*
4. *Gardant à l'esprit que le Programme régional africain proposé est un programme initial conçu pour lancer un programme plus important et à plus long terme pour l'Afrique,*
5. *Soulignant le besoin de soutenir les programmes de renforcement de compétences proposés par les écoles africaines de Mweka et Garoua (spécialisés dans la gestion de la faune) destinés aux gestionnaires de zones protégées, et notamment aux gestionnaires des sites naturels du patrimoine mondial, via des formations pratiques ciblées et de courte durée,*
6. *Préoccupé de l'impact des activités humaines, notamment les conflits armés, qui ont affecté les activités de protection et de conservation dans la plupart des sites du Patrimoine mondial naturel africain,*
7. *Approuve le Module 1 du programme (Africa 2009) pour la période 2004-2005 tel que décrit dans les documents WHC-03/27.COM/6b et WHC-03/27.COM/INF.20B, ainsi que la demande de financement de 200 000 US\$ soumise par l'ICCROM ;*
8. *Approuve également les Modules 2 & 3 du programme régional pour l'Afrique proposés pour le biennium 2004-2005, telles que présentés dans les documents du Comité WHC-03/27.INF.20C, résumés dans les documents WHC-2003.27.COM/6B et WHC-03/27.COM/20B ;*
9. *Décide d'allouer 90 000 US\$ pour le biennium comme fonds d'amorçage des Modules 2 & 3 du programme régional pour l'Afrique, telles que présentées par le Centre pour compléter le Module 1 en cours (Africa 2009) ;*
10. *Invite tous les Etats parties, les bailleurs de fonds, les organisations civiles et le secteur privé à contribuer et à soutenir le Centre du Patrimoine mondial dans la mobilisation des fonds nécessaires à la mise en œuvre du programme régional pour l'Afrique sur le biennium ;*
11. *Encourage tous les Etats parties à poursuivre les initiatives engagées à tous les niveaux pour promouvoir le dialogue, afin de sensibiliser les acteurs nationaux et régionaux à la protection du patrimoine mondial ;*
12. *Demande au Secrétariat de préparer un état d'avancement du Programme régional pour l'Afrique, qui sera présenté lors de la 29^e session du Comité du Patrimoine Mondial en 2005.*

III.3 ASIE

Proposition d'un nouveau Programme régional "Action Asie 2003-2009"

Ce nouveau Programme régional Action Asie 2003-2009 est proposé par l'Unité Asie du Centre du patrimoine mondial en réponse directe aux conclusions et au plan d'actions prioritaires élaboré par 27 Etats parties asiatiques à la Convention et présentés dans le Rapport périodique régional asiatique de 2003. Ce programme vise à aider les Etats parties asiatiques aux niveaux sous-régionaux et régionaux à mener des actions destinées à renforcer l'application de la Convention et à améliorer les méthodes de conservation des biens du patrimoine mondial asiatique, et plus particulièrement les biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial jusqu'à 1994.

Objectifs	Méthodologie
1. Améliorer la représentativité du patrimoine mondial naturel et culturel asiatique	<p>1.1 Pour favoriser l'établissement d'inventaires nationaux et améliorer la représentativité des inventaires existants (souvent centrés sur les monuments et les sites archéologiques), les Etats parties asiatiques – avec le soutien du Comité du Patrimoine Mondial, du Centre du patrimoine mondial et d'autres partenaires – doivent :</p> <ul style="list-style-type: none">1.1.1 Réviser les inventaires nationaux,1.1.2 Elaborer ou harmoniser les Listes indicatives basées sur les analyses et inventaires nationaux,1.1.3 Préparer des dossiers de nominations, principalement pour le patrimoine non représenté ou sous-représenté, en privilégiant :<ul style="list-style-type: none">- le patrimoine d'Asie Centrale et occidentale,- le patrimoine moderne et industriel,- le patrimoine protohistorique,- Le patrimoine architectural vernaculaire ; <p>1.2 Le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO fournira aux Etats parties asiatiques :</p> <ul style="list-style-type: none">1.2.1 Des exemples de définitions du patrimoine et des formats d'inventaires nationaux provenant de différents pays,1.2.2 Des exemples de Listes indicatives et de déclarations de valeur ; <p>1.3 Les Etats parties asiatiques ont demandé à l'UNESCO et aux organisations consultatives de soumettre avant 2005 des rapports sur les actions entreprises afin d'identifier les catégories sous-représentées de sites du patrimoine mondial naturels ou mixtes dans la région asiatique, particulièrement en Asie centrale.</p>

Objectifs	Méthodologie
2. Renforcer les mécanismes juridiques pour protéger les valeurs du patrimoine mondial des biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial ou la Liste indicative	<p>2.1 Afin d'améliorer l'identification et la protection du patrimoine, les Etats parties doivent consolider, réviser, harmoniser et mettre à jour la législation nationale, et en priorité :</p> <p>2.1.1 Analyser les clauses juridiques portant sur les biens du patrimoine mondial inscrits ou sur la Liste indicative, y compris les réglementations liées au développement (par exemple les réglementations urbanistiques), afin d'identifier les omissions et les recouvrements,</p> <p>2.1.2 Vérifier que les zones de protection (zones centrales, zones tampon et zones de soutien) des sites inscrits sur la liste du patrimoine mondial jusqu'à 1994 sont légalement délimitées, soutenues par des réglementations adéquates qui sont effectivement mises en oeuvre,</p> <p>2.1.3 Revoir les mécanismes de gestion des biens du patrimoine mondial inscrits jusqu'en 1994, et le cas échéant, élaborer des plans de gestion pour favoriser la surveillance systématique, le contrôle du développement et l'implication des différents acteurs ;</p> <p>2.2 Le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO doit mettre en place une base de données en ligne regroupant les textes législatifs nationaux sur le patrimoine dans la région asiatique qui concernent le patrimoine mondial.</p>
3. Développer les compétences de conservation et de gestion des sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial ou la Liste indicative	<p>3.1 Améliorer la coopération entre les différents acteurs, notamment en mettant à leur disposition des systèmes d'information géographiques (SIG) permettant l'inventaire et la cartographie des ressources du patrimoine culturel, ainsi que des données démographiques et infrastructurelles permettant le partage la gestion et l'utilisation d'informations conjointes et partagées par les autorités de planification compétentes ;</p> <p>3.2 Mettre en place des indicateurs de suivi ;</p> <p>3.3 Evaluer l'impact culturel des activités de développement proposées, en collaboration avec les bailleurs de fonds et l'UNESCO,</p>

- 3.4 Sensibiliser les agences de développement à l'impact de la protection du patrimoine sur le développement, encourager les nouvelles pratiques telles que les fonds en dépôt et élargir les partenariats, afin d'améliorer la gestion financière des biens du patrimoine mondial (particulièrement les biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en danger). Le Centre du patrimoine mondial présentera un rapport au Comité ;
- 3.5 Renforcer les compétences pour la mise en œuvre d'autres instruments juridiques et programmes de l'UNESCO destinés à la protection du patrimoine culturel : Convention de La Haye (1954), Convention sur le trafic illicite (1970), Convention sur la protection du patrimoine culturel subaquatique (2001), programmes « Mémoire du Monde » et « Proclamation de chefs-d'œuvre du patrimoine oral et immatériel » ;
- 3.6 Promouvoir une approche durable des politiques touristiques sur les sites du patrimoine mondial asiatique, en s'appuyant sur le Programme pour le tourisme durable adopté par le Comité en décembre 2001 (cf p.8). A travers des études de cas, le Centre du patrimoine mondial s'attachera à :
- 3.1.1 Etudier les conflits avérés et potentiels,
 - 3.1.2 Proposer des modèles de partenariats permettant une gestion durable du tourisme patrimonial,
 - 3.1.3 Proposer des stratégies de conservation du patrimoine et des mécanismes de financement pour les sites où le tourisme est en expansion ou susceptible de se développer (tels que la Baie d'Ha Long, au Vietnam, et les sites du patrimoine mondial en Chine, en Indonésie et au Japon) ;
- 3.7 Un atelier stratégique rassemblant les Etats parties, les gestionnaires de sites et des acteurs privés (notamment du secteur de l'écotourisme) sera organisé par l'UNESCO en 2004-2005 pour examiner des études de cas. Un programme sera élaboré à l'issue de l'atelier afin d'orienter les politiques touristiques dans leur gestion patrimoniale, et sera soumis au Comité en 2005.

Objectifs**Méthodologie**

4. Intégrer la réduction de la pauvreté dans les stratégies de conservation du patrimoine
- 4.1 En accord avec l'article 5(a) de la Convention du patrimoine mondial, les Etats parties asiatiques encouragent le Comité à prendre en compte dans sa politique l'impact potentiel, positif et négatif, des décisions liées à la conservation du patrimoine sur les communautés locales et demandent au Centre du patrimoine mondial de développer, pour considération par le Comité en 2004, un plan d'action pour :
- 4.1.1 Renforcer le dialogue avec les organismes internationaux, les organisations donatrices, les ONG et les experts,
- 4.1.2 Débattre du rôle potentiel du patrimoine mondial culturel et naturel dans les projets de réduction de la pauvreté,
- 4.1.3 Identifier des sources de financement complémentaires pour la gestion et la conservation du patrimoine, et sensibiliser les acteurs locaux au rôle du patrimoine dans le développement socio-économique.
-
5. Favoriser l'échange et la diffusion d'informations dans la région
- 5.1 Renforcer d'ici 2005 la coordination des services fournis par l'UNESCO et le centre du patrimoine mondial dans la région, afin d'améliorer la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial par les Etats parties asiatiques ;
- 5.2 Les Etats parties affirment le rôle du Point focal Asie-Pacifique, en Australie, et l'encouragent à :
- 5.2.1 Identifier des sources de financement complémentaires pour les programmes d'échange direct pour les gestionnaires du patrimoine mondial de la région,
- 5.2.2 Etablir un réseau d'informations sur son propre site Internet. Ce site sera complémentaire avec le site Internet de l'UNESCO et permettra aux Etats parties de la région d'échanger des informations sur la planification, la gestion et les rapports périodiques,
- 5.2.3 Développer des ressources et du matériel de formation pour relever les défis du tourisme lié au patrimoine de la région ;
- 5.3 Pour aider les Etats parties à atteindre les objectifs ci-dessus, le Centre du patrimoine mondial intégrera dans son site Web des exemples de plans de gestion et des études de cas présentant des projets exemplaires de conservation et de développement durable du patrimoine mondial culturel asiatique et des dossiers de nomination qui peuvent être adaptés si nécessaire.

Calendrier

La mise en œuvre de ce programme s'étendra sur la période 2003-2009, et les résultats seront évalués en 2009 dans le cadre du deuxième exercice de rapport périodique pour la région.

Partenaires du programme

Etats parties, organisations consultatives, ONG et universités impliquées dans la gestion et la conservation du patrimoine en Asie, Bureaux régionaux de l'UNESCO et divisions compétentes au siège

Projet de décision 27 COM 20B (3)

Le Comité du Patrimoine Mondial,

1. *Félicite les Etats parties asiatiques, les organisations consultatives et le Secrétariat pour l'excellente qualité de la synthèse du rapport périodique régional ;*
2. *Note avec satisfaction l'intérêt croissant des Etats parties asiatiques pour la conservation du patrimoine ;*
3. *Constate avec inquiétude, cependant, la destruction continue du patrimoine liée au développement incontrôlé, en particulier à la prolifération urbaine, au tourisme de masse et à des projets d'infrastructures publiques inappropriés ;*
4. *Approuve les recommandations et les plans d'actions prioritaires élaborés par les Etats parties tels qu'indiqués dans la synthèse du rapport périodique régional ;*
5. *Demande aux Etats parties concernés et au Centre du patrimoine mondial de s'assurer de la mise en œuvre des recommandations et de mobiliser les ressources nationales et la coopération technique et financière internationale pour leur application ;*
6. *Décide d'allouer une somme de 100 000 US\$ pour la période 2004-2005 pour lancer le « Programme Action Asie 2003-2009 ».*

III.4 SOUS-RÉGION PACIFIQUE

Proposition d'un nouveau programme sous-régional « Patrimoine mondial – Pacifique 2009 »

Un programme du patrimoine mondial est proposé pour le Pacifique, dans la continuité de l'exercice de rapports périodiques pour l'Asie et le Pacifique. Les champs d'actions prioritaires identifiés sont la consultation, le renforcement des compétences, l'éducation et la préparation de Listes indicatives et de propositions d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial. Le développement de partenariats sera un aspect central. Le programme s'appuiera sur les enseignements du projet Africa 2009 et sera décliné à différentes échelles : projets nationaux, projets pilotes transfrontaliers, nouvelles initiatives sous-régionales, etc. Il renforcera l'impact des différents projets financés par le Fonds du patrimoine mondial, les gouvernements italien, néerlandais, japonais, espagnol, norvégien et français, avec le soutien de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande.

Objectifs	Méthodologie
1. Promouvoir l'adhésion de l'ensemble des pays de la zone Pacifique à la Convention du patrimoine mondial afin de favoriser la collaboration sous-régionale dans la mise en œuvre de la Convention.	1.1 Visites nationales, campagnes de sensibilisation, réunions d'information et de suivi pour favoriser l'adhésion de Nauru, Tonga et Tuvalu et confirmer le statut des Iles Cook et Tokelau.
2. Sensibiliser à la Convention du patrimoine mondial et aux avantages potentiels du patrimoine mondial dans le Pacifique.	2.1 La version du kit « Le Patrimoine mondial aux mains des jeunes » telle qu'elle a été adaptée pour le Pacifique est en cours de préparation, grâce à un financement du gouvernement néerlandais, à l'assistance de la Commission nationale australienne pour l'UNESCO et d'autres donateurs dans le Pacifique. Le document est en cours de finalisation et sera prochainement diffusé. Une formation sera dispensée aux enseignants et la publication sera – si possible – intégrée aux programmes scolaires nationaux ; 2.2 Un voyage d'étude sera organisé pour les responsables de Nan Madol, Etats fédérés de Micronésie (EFM), au Parc national de Tongariro en Nouvelle Zélande. L'objectif est de démontrer aux chefs traditionnels et aux dirigeants élus des EFM les avantages de la Convention du patrimoine mondial et de les sensibiliser au patrimoine mondial. Ce projet est financé par les Fonds-en-dépôt italiens ; 2.3 Des actions de sensibilisation seront menées et des ateliers nationaux et sous-régionaux organisés.

Objectifs	Méthodologie
3. Renforcer les compétences pour la préparation de listes indicatives et de propositions d'inscription de biens sur la Liste du patrimoine mondial.	<p>3.1 Former à l'établissement d'inventaires, de listes indicatives et de propositions d'inscription ;</p> <p>3.2 Favoriser la participation de représentants d'Iles du Pacifique à des ateliers de formation organisés pour la région Asie-Pacifique.</p>
4. Assurer la représentation du patrimoine culturel et naturel du Pacifique sur la Liste du patrimoine mondial dans le cadre de la Stratégie globale pour une Liste du patrimoine mondial crédible, équilibrée et représentative.	<p>4.1 Soutenir les projets en cours et les nouveaux projets en vue de faciliter l'établissement d'inventaires nationaux et sous-régionaux, de listes indicatives et de propositions d'inscription au patrimoine mondial.</p> <p>4.2 Préparer des études comparatives et thématiques pour développer une vision d'ensemble afin d'orienter les futures propositions d'inscription de sites culturels et/ou naturels de la zone Pacifique sur la liste du patrimoine mondial.</p>
5. Favoriser des propositions d'inscription transfrontalières et/ou en série (pour les sites marins et terrestres, y compris les paysages culturels en série), conformément aux recommandations des réunions de Stratégie globale (Fidji, 1997 ; Vanuatu, 1999) de la réunion « Comblent les lacunes principales et encourager les propositions d'inscription par groupes de sites dans les écosystèmes tropicaux, côtiers, marins et de petites îles » (Hanoï, février 2002), et de l'atelier de renforcement des compétences (Samoa, février 2003).	<p>5.1 Fournir une assistance (renforcement des compétences, expertise et assistance financière) aux Etats parties pour engager le débat le travail sur les propositions d'inscription de sites du patrimoine mondial transfrontaliers et en série dans le Pacifique ;</p> <p>5.2 Poursuivre l'appui apporté au projet pilote destiné à étudier la faisabilité d'une proposition d'inscription transfrontalière au patrimoine mondial des îles du Centre du Pacifique (pour éventuellement inclure des atolls et des îles faisant partie des Iles Cook, de la Polynésie française (France), des Kiribati et des Etats-Unis d'Amérique), en cohérence avec la problématique maritime. Ce projet a reçu au départ le soutien du Fonds-en-dépôt néerlandais, de la Convention France-UNESCO et de la National Oceanographic and Atmospheric Administration (NOAA) américaine.</p>

Objectifs**Méthodologie**

- | | |
|--|--|
| 6. Favoriser les partenariats avec des organisations gouvernementales, des ONG, des organisations internationales ou multilatérales et des bailleurs de fonds pour l'assistance à la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial dans le Pacifique. | 6.1 Mettre en place un réseau de partenaires et de bailleurs de fonds, conclure des accords (tels que le protocole d'accord entre l'Australie et l'UNESCO signé en mai 2002 et l'accord entre la Nouvelle-Zélande et l'UNESCO signé en avril 2003) et déterminer les mesures partenariales à prendre au profit de la conservation du patrimoine dans le Pacifique. |
|--|--|
-

Partenaires du programme

Dans le cadre du programme, les pays bénéficiaires des îles du Pacifique, l'UNESCO (Centre du patrimoine mondial, bureau de l'UNESCO à Apia et autres unités au Siège), l'UICN, l'ICOMOS, l'ICCROM, le SPREP (Programme régional pour l'environnement du Pacifique Sud), la PIMA (Association des Musées des Îles du Pacifique), le Bishop Museum et d'autres organisations concernées (y compris des ONG comme Conservation International, le WWF, The Nature Conservancy, etc.) ainsi que des Etats parties intéressés de la région et les bailleurs de fonds (actuels et nouveaux) auront l'occasion de travailler ensemble de manière plus coordonnée afin d'ouvrir des perspectives à la conservation du patrimoine mondial.

Calendrier

Dans un premier temps, il est prévu de tenir une réunion de consultation à la fin de 2003 ou au début de 2004 avec les Etats membres de l'UNESCO des îles du Pacifique, d'Australie, de Nouvelle-Zélande, d'autres Etats parties ayant des intérêts dans la sous-région, ainsi que des partenaires et bailleurs de fonds concernés. Cette réunion de consultation devrait permettre d'élaborer le Programme Pacifique en mettant en place un plan d'action fondé sur les résultats qui débutera en 2004, avec évaluation tous les deux ans et présentation d'un rapport dans le cadre du prochain cycle d'établissement de rapports périodiques pour la région Asie-Pacifique en 2009.

Projet de décision 27 COM 20B (4)

Le Comité du patrimoine mondial,

1. *Notant avec satisfaction que presque tous les pays des îles du Pacifique ont ratifié la Convention du patrimoine mondial,*
2. *Reconnaissant les besoins recensés par les Etats parties des îles du Pacifique dans les rapports périodiques résumés dans le document WHC-03/27.COM/6A,*
3. *Demande au Centre du patrimoine mondial de commencer les consultations, la planification et la première phase de mise en œuvre d'un nouveau programme sous-régional dénommé PATRIMOINE MONDIAL - PACIFIQUE 2009 ;*
4. *Décide d'allouer 100.000 US\$ du Fonds du patrimoine mondial en 2004-2005 à l'élaboration d'un nouveau programme sous-régional dénommé PATRIMOINE MONDIAL - PACIFIQUE 2009 (voir le document WHC-03/27.COM/11).*

III.5 SOUS-RÉGION CARAÏBES

Proposition d'un nouveau programme régional "Programme de renforcement des compétences pour le patrimoine culturel et naturel 2004-2014"

Le programme sous-régional proposé est conforme à la stratégie globale pour une liste du patrimoine mondial crédible, équilibrée et représentative (1994) et à la logique de programmes recommandée par le Comité. Il s'appuiera sur les enseignements du projet AFRICA 2009 et permettra de répondre aux besoins en formation et en renforcement des compétences dans la zone Caraïbes dans la continuité du cours de formation régional (Dominique, 2001) et de la réunion thématique d'experts sur le patrimoine urbain en bois (Georgetown, 2003).

Objectifs	Méthodologie
1. Améliorer la représentativité du patrimoine culturel et naturel des Caraïbes sur la liste du patrimoine mondial	1.1 Encourager et faciliter les nominations de sites caribéens sur la liste du patrimoine mondial ; 1.2 Sensibiliser les différents acteurs aux valeurs du patrimoine, en particulier les femmes et les jeunes des communautés locales ; 1.3 Assurer la visibilité aux niveaux national et régional.
2. Renforcer les compétences à tous les niveaux (national, régional, sous-régional, et au niveau des sites), et promouvoir un réseau caribéen d'experts compétents sur les méthodes de conservation en général et sur le <i>modus operandi</i> de la Convention en particulier	2.1 Renforcer les compétences et le cadre juridique des institutions caribéennes dans le domaine de la protection, de la préservation et de la gestion du patrimoine, ainsi qu'en termes de formation de techniciens et de spécialistes, en particulier grâce à des séminaires thématiques consacrés aux nouvelles techniques de conservation, et à des sessions de formation (en groupe et sur site) ; 2.2 Promouvoir les échanges et les réseaux professionnels dans les pays de la sous-région à travers une aide technique et des activités de promotion ; 2.3 Organiser un programme de recherche (préservation du bois, gestion des sites archéologiques, conservation de la pierre).
3. Elargir l'approche de la protection du patrimoine	3.1 Identifier et diffuser les meilleures pratiques en termes de restauration, de conservation et de gestion dans la sous-région ; 3.2 Améliorer les conditions de la préservation du patrimoine caribéen grâce à une meilleure intégration dans un processus de développement durable ; 3.3 Souligner l'importance des liens entre le patrimoine matériel et immatériel.

Partenaires du Programme

Centre du patrimoine mondial, Bureaux régionaux de l'UNESCO aux Caraïbes (Jamaïque, Cuba et Haïti) et organisations consultatives (ICOMOS, UICN, ICCROM). Dans la première phase du Programme, les organisations caribéennes gouvernementales et non gouvernementales compétentes ainsi que les institutions régionales et sous-régionales pouvant contribuer techniquement ou financièrement au programme doivent être identifiées. Des aides financières et techniques seront soumises au Fonds du patrimoine mondial et aux donateurs multilatéraux, bilatéraux et privés.

Calendrier

Le programme sera structuré en trois phases, à savoir une phase d'élaboration (2 ans : identification des partenaires), une phase expérimentale (4 ans : mise en œuvre du programme et de projets sur des sites pilotes sélectionnés) et une phase de consolidation (4 ans : poursuite de la mise en œuvre du programme et des projets sur d'autres sites). Le programme de renforcement des compétences durera au moins 10 ans, de 2004 à 2014.

Projet de décision 27 COM 20B (5)

Le Comité du patrimoine mondial,

1. *Rappelant les recommandations formulées lors du cours régional de formation sur la mise en oeuvre de la Convention et son rôle dans le développement durable et le tourisme aux Caraïbes – cours qui a eu lieu en République Dominicaine en septembre-octobre 2001, dans le cadre du plan d'action de la Stratégie globale pour les Caraïbes et dont il a été rendu compte au Comité lors de sa 25^e session à Helsinki (voir WHC-01/CONF.208/11),*
2. *Ayant pris note des recommandations formulées lors de la réunion thématique d'experts sur le patrimoine urbain en bois, tenue à Georgetown, Guyana, du 4 au 7 février 2003, dans le cadre du plan d'action de la Stratégie globale pour les Caraïbes, et de la réunion sur l'élaboration des rapports périodiques dans les Caraïbes qui a eu lieu du 17 au 19 juin à Port-au-Prince, Haïti,*
3. *Demande au Centre du patrimoine mondial de s'assurer de la mise en oeuvre des recommandations et d'identifier les partenaires sous-régionaux, régionaux et internationaux compétents pour la coopération technique et financière nécessaire à la mise en œuvre du programme proposé ;*
4. *Décide d'allouer un montant de 70.000 US\$ pour le biennium 2004-2005 comme fonds d'amorçage pour le lancement du « Programme de renforcement des compétences pour le patrimoine culturel et naturel caribéen 2004-2014 » pour assurer la mise en oeuvre des recommandations issues de l'exercice de rapports périodiques pour la région Amérique latine et Caraïbes, qui doit être présenté pour examen par le Comité lors de sa 28^e session en juin 2004.*

Budget des 5 programmes régionaux
<p>Le Fonds du patrimoine mondial ayant été réduit, le Centre du patrimoine mondial mobilisera ses partenaires pour lever des financements extrabudgétaires pour la mise en œuvre des cinq programmes proposés. Le Fonds du patrimoine mondial apportera les fonds d'amorçage des programmes selon la répartition suivante : Afrique : 290.000 US\$; Etats arabes : 80.000 US\$; Asie : 100.000 US\$; Pacifique : 100.000 US\$; Amérique Latine : 100.000 US\$ (réservés pour les actions de suivi qui seront définies dans le rapport périodique présenté au Comité en juin 2004 lors de sa 28^e session) ; Caraïbes : 100.000 US\$. Un état d'avancement des programmes précisant les fonds mobilisés sera soumis au Comité en juin 2004 lors de sa 28^e session.</p>